

58



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 10 juin 2009

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 10 juin 2009

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

M. Alward (Woodstock) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la province, qui exhortent le gouvernement à rétablir le financement dans les domaines cruciaux que sont les bibliothèques scolaires et la littérature pour tous les enfants. (Pétition 73.)

M. Alward (Woodstock) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de la province contre la réduction du financement du personnel de soutien éducatif. (Pétition 74.)

M^{me} Poirier (Rogersville-Kouchibouguac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Rogersville-Kouchibouguac et des environs, qui exhortent le gouvernement à assurer l'entretien de base des routes non désignées de Sapin-Court, de Young Ridge et de West Collette. (Pétition 75.)

M. Huntjens (Charlotte-Campobello) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition d'élèves de 3^e année de l'école primaire Milltown, qui exhortent le gouvernement à doter le Charlotte County Hospital d'un appareil d'hémodialyse. (Pétition 76.)

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Bouctouche et des environs, qui exhortent le gouvernement à revenir sur sa décision de n'ouvrir que l'hiver le garage de voirie de Bouctouche. (Pétition 77.)

M. Northrup (Kings-Est) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du NB Crown Camp Lease Owners and Recreational Activities Committee contre l'augmentation des droits applicables aux concessions à bail sur les terres de la Couronne. (Pétition 78.)

Conformément au paragraphe 44(4) du Règlement, M. Holder, leader parlementaire suppléant de l'opposition, donne avis que, le jeudi 11 juin 2009, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motion 65, reprise des débats sur les motions portant deuxième lecture des projets de loi 50, 74 et 53 puis reprise des débats sur les motions 59 et 54.

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 87, 83, 58, 45 et 76 soit appelée, que, sur autorisation de la Chambre, les projets de loi 87, 83, 58, 45, 76 et 27 soient étudiés en Comité plénier et que, ensuite, la deuxième lecture du projet de loi 93 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

46, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick* ;
70, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;
71, *Loi modifiant la Loi sur la voirie* ;
72, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation* ;
73, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité* ;
88, *Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 87, *Loi de 2009 sur l'équité salariale*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Fraser, président suppléant de la Chambre, rappelle à l'ordre M. A. LeBlanc pour cause de perturbation des délibérations.

Après un certain laps de temps, M^{me} Blaney invoque le Règlement; elle soutient que le député de Saint John Lancaster s'en prend à elle en tant que députée et trouble l'ordre.

Le président suppléant avertit M. A. LeBlanc qu'il sera expulsé de la Chambre s'il persiste à troubler l'ordre.

Après un autre laps de temps, l'hon. M. Murphy invoque le Règlement; il soutient que c'est maintenant au tour de M^{me} Blaney de troubler l'ordre en ciblant dans ses propos le député de Saint John Lancaster. M^{me} Blaney intervient au sujet du rappel au Règlement et présente ses excuses à la Chambre.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 87 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 87, *Loi de 2009 sur l'équité salariale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 83, *Loi sur les emprunts de 2009*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 83 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 83, *Loi sur les emprunts de 2009*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 58, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 58 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 58, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 76, *Loi modifiant la Loi sur les mines*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 76 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 76, *Loi modifiant la Loi sur les mines*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. M. Fraser, président suppléant de la Chambre, est au fauteuil.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 93, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud, aussi chargée de la vice-présidence, assume la suppléance à la présidence de la Chambre.

L'hon. M. Murphy invoque le Règlement ; il demande que M^{me} Blaney retire certains propos ayant trait à l'ex-profession d'avocat du ministre. La députée se rétracte.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 93 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée par le vote par appel nominal suivant :

POUR : 26

l'hon. M ^{me} Schryer	l'hon. M. Stiles	l'hon. M. Foran
l'hon. V. Boudreau	l'hon. M. Lamrock	l'hon. B. LeBlanc
l'hon. S. Graham	l'hon. M. Arseneault	l'hon. M. Kenny
l'hon. M. Murphy	l'hon. M. Keir	M ^{me} M ^{ac} Alpine-Stiles
l'hon. M. Jamieson	l'hon. M. Albert	M. Miles
l'hon. M. Haché	M ^{me} Lavoie	M. A. LeBlanc
l'hon. D. Landry	M ^{me} C. Robichaud	M. Collins
M. McGinley	l'hon. M. Ouellette	M. Paulin
l'hon. M. Doherty	l'hon. M. Doucet	

CONTRE : 19

M. Fitch	M. MacDonald	M. Northrup
M. Alward	M. Holder	M. Urquhart
M ^{me} Blaney	M. Jody Carr	M. Jack Carr
M ^{me} Dubé	M. D. Graham	M. Olscamp
M. Steeves	M. Williams	M. C. Landry
M ^{me} Poirier	M. Betts	M. C. LeBlanc
M. Huntjens		

Le projet de loi 93, *Loi modifiant la Loi sur le paiement des services médicaux*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Il est unanimement convenu d'étudier aujourd'hui en Comité plénier les projets de loi 58, 76, 83 et 87 et de continuer de siéger une fois venue l'heure de la levée de séance.

Après un certain laps de temps, M^{me} Lavoie assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, M^{me} C. Robichaud reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud M. Fraser, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

58, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne* ;
76, *Loi modifiant la Loi sur les mines* ;
83, *Loi sur les emprunts de 2009* ;
87, *Loi de 2009 sur l'équité salariale*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport du projet de loi suivant avec un amendement :

27, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h 52.